

**Réunion de la CLE plénière
du 04 octobre 2007
Compte-rendu**

[Collège des élus \(22 membres\)](#)

[Collège des usagers \(11 membres\)](#)

[Collège des représentants de l'état \(11 membres\)](#)

Personnes présentes en appui technique sans droit de vote

Étaient présents :

Nom	Fonction	Organisme
Monsieur Régis RÉGUISSE	Président CLE	Olivet
Monsieur Patrick RABOURDIN	1 ^{er} Vice-Président CLE	SIBL
Monsieur Yves DUPONT	2 ^{ème} Vice-Président	Ville Orléans
Monsieur Marc PLUCHON	Maire	Vienne-en-Val
Monsieur Yves CLEMENT	Conseiller général	Conseil Général du Loiret
Madame Monique BOSSET	Conseillère régionale	Conseil Régional du Centre
Monsieur Philippe MAGET	Conseiller municipal	Saint-Denis-en-Val
Monsieur Philippe CAMUS	Conseiller municipal	Férolles
Monsieur Jacky PREVOST	Conseiller municipal	Saint-Pryvé-Saint-Mesmin
Monsieur Gérard MICHAUD	Conseiller municipal	Saint-Cyr-en-Val
Monsieur Christian BOIS	Conseiller municipal	St-Jean-le-Blanc
Monsieur Daniel BRUSSEAU	Maire	Sandillon
Monsieur Jean-Luc BRINON	Conseiller municipal	Tigy
Madame Nelly BONNEFOY	Directrice	Ville d'Orléans (Service Développement Durable et Promotion de la Santé)
Mademoiselle Sandrine LEON	Chargée de mission	
Monsieur Benoît LAMBERT	Agriculteur	Chambre d'Agriculture
Monsieur Benoît FLIPO	Horticulteur	Chambre d'Agriculture
Monsieur Jean-Louis CHARLEUX	Conseiller environnement	Chambre d'Agriculture
Monsieur Sébastien SAINT-CHELY	Chargé de mission	Chambre de Commerce et d'Industrie
Madame Claire HISTACE	Chargée de projets	APSL
Monsieur Didier PAPET	Représentant de l'association	Loiret Nature Environnement
Monsieur Patrick HERVET	Vice-Président	Comité Dépt ^{al} de Canoë-Kayak du Loiret
Monsieur Jean-Claude BENNERY	Président	ASRL
Monsieur Stéphane THAUVIN	Garde rivière	ASRL
M. Gabriel RIOU	Délégué régional Centre-Loire	Agence de l'Eau Loire Bretagne
Monsieur Jean-Luc GOUBET	Chef de service	Agence de l'Eau Loire Bretagne
Madame Cléopâtre ROBINET	Chargée de mission SEMA	DIREN
Monsieur Nicolas MEYER	Chef de MISE	DDAF
Mme Garance MAURIN	Ingénieur d'études sanitaires	DDASS
Mme Christine BERTHELOT	Chargée de mission	DRIRE
Madame Claude NOEUVEGLISE	Chef de projet	HYDRATEC
Mademoiselle Blandine BABUT	Animatrice CLE	AggLO

Étaient représentés (pouvoir donné) :

Nom	Fonction	Organisme
Monsieur Hugues SAURY	Vice-Président en charge de l'Environnement	AggLO
Monsieur Dominique VILLETTE	Conseiller général	Conseil Général du Loiret
Monsieur Jean-Raymond MAYEUX	MacNeil Manufacturing	Chambre de Commerce et d'Industrie
Monsieur Georges KIRGO	Conseiller	UFC "Que choisir"
Monsieur Stépahane PERRIN-BOISSON	Chef du bureau Environnement	Préfecture
Monsieur Bernard GRENIER	Directeur régional adjoint	Direction dépt ^{ale} de la Jeunesse et des Sports

Introduction du Président

Monsieur REGUIGNE préside la réunion. Il rappelle que le rapport de stratégie globale soumis ce jour à l'approbation des membres de la CLE est le fruit d'un important travail de concertation qui s'est tenu depuis plusieurs mois, notamment en réunions du Bureau de la CLE.

M.REGUIGNE interroge M.MEYER quant à la réunion qu'il doit organiser conformément à son souhait émis lors du Bureau le 4 septembre au sujet du schéma directeur d'alimentation en eau potable de l'agglomération orléanaise. M.MEYER l'informe que cette réunion aura lieu en novembre. Elle aura pour objet l'examen de solutions autres que le raccordement aux captages du Val pour les communes de St-Jean-de-la-Ruelle et Ingré (notamment la recherche d'autres ressources). A cette occasion, il rappelle que ces deux communes connaissent des problèmes de nitrates et de pesticides et que la qualité de l'eau est à la limite des normes de qualité autorisées.

Par ailleurs, M.MAGET s'interroge sur le financement de l'étude hydrogéologique dont il est question depuis plusieurs mois. A l'heure actuelle, **90% de l'étude pourraient être financés par l'Agence de l'Eau (50%), la Région (30%) et le Département (10%), l'AggLO participerait à hauteur de 5%**. M.REGUIGNE souhaite que les 5% restants soient à la charge de la Ville d'Orléans, il n'envisage pour aucune raison la participation des autres communes du SAGE. M.DUPONT ajoute que la CLE est une mutualisation et qu'il n'est donc pas normal que seule la Ville d'Orléans finance une étude qui sera utile à d'autres communes sur le territoire du SAGE.

M.BENNERY annonce alors que l'ASRL est prête à financer une partie de l'étude et qu'il espère qu'il sera suivi par d'autres volontaires afin de réaliser l'étude au plus vite.

► Présentation du rapport de stratégie globale

Avant validation de ce rapport, quelques remarques émises par certains membres de la CLE doivent être prises en compte (elles se rapportent au rapport et non aux fiches) :

- p.7, § 3 : M.RABOURDIN souhaite que soit mentionnée la DIG qui a notamment pour but d'améliorer les écoulements en maintenant la biodiversité. Il est convenu d'ajouter un élément à l'orientation "Restaurer les milieux aquatiques" intitulé "Maintien et amélioration de l'écoulement (application de la DIG)";
- p.8, § 4.1 : quelques précisions sont à apporter quant au classement du Dhuy dans le cadre de la révision du SDAGE. M.CHARLEUX indique que lors de la réunion de la MISE du 25 septembre, le bon état du cours d'eau a été proposé à échéance 2027. La phrase suivante sera ajoutée : "Le Bureau de la CLE prend note que la version actualisée du projet de SDAGE propose de maintenir, pour le Dhuy, un objectif d'atteinte du bon état mais avec dérogation de délai pour 2027". M.RIOU indique que la demande de division du Loiret en deux masses d'eau amont et aval a bien été reçue et qu'elle fait actuellement l'objet de concertations ;
- p.11, carte "Enjeu ressource/usages" : conformément à la fiche 11, le chiffre 800 000 m³ est à indiquer pour les économies d'eau en agriculture (M.CHARLEUX). A ce

sujet, M.PREVOST informe la CLE d'un projet d'arrosage des espaces verts de la commune à partir des eaux des bassins d'eaux pluviales ;

- p.12, carte "Enjeu de préservation des milieux aquatiques" : bien préciser que la carte sera à compléter ultérieurement après la réalisation d'un inventaire précis des zones humides sur le coteau de Sologne.

Mme NOEUVEGLISE propose d'acter le rapport et les fiches en l'état (sous-réserve des modifications ci-dessus). Le contenu des fiches sera précisé pendant la phase de rédaction.

Approbation des documents

Rappel : le décret n°2007-1213 du 10 août 2007 (qui prévaut sur le règlement intérieur de la CLE) stipule que les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés (c'est-à-dire avec pouvoir de vote), sans nécessité de quorum.

Pour le règlement intérieur, le quorum est requis lors d'une première convocation mais il ne l'est plus lors d'une seconde.

Nombre de personnes présentes votantes : 25

Nombres de personnes présentes et représentées avec un pouvoir de vote : 31.

- Le règlement intérieur de la CLE est soumis à approbation des membres de la CLE. Une première convocation ayant eu lieu le 12 décembre 2006, le quorum n'est plus requis pour cette deuxième présentation. ***Le règlement intérieur modifié de la CLE est adopté à l'unanimité.***
- Les membres de la CLE délibèrent sur le rapport de stratégie globale avec pour résultats 29 votes favorables et 2 abstentions. ***Le rapport de stratégie globale est donc validé à la majorité des voix*** des membres présents ou représentés.

► Calendrier prévisionnel des prochains mois

La phase de stratégie globale ayant été approuvée, commence la phase de rédaction finale des documents du SAGE.

Plusieurs réunions sont envisagées :

- *un secrétariat technique* début novembre, regroupant le Président, les deux vice-présidents, Mme NOEUVEGLISE un représentant de l'Agence de l'Eau, de la DIREN, de la MISE, de la DDASS, de la Chambre d'Agriculture et de l'APSL, sur les thèmes de la réglementation, du partage de la ressource et du tableau de bord ;
- *deux réunions du Bureau* de la CLE, l'une fin novembre (sem.47 ou 48) et l'autre en décembre (sem.51) au cours desquelles seront présentés les documents rédigés ;
- *une séance plénière*, en janvier 2008 (sem.2 ou 3) destinée à l'approbation de cette dernière phase de l'étude.

Il est rappelé qu'au-delà de l'approbation de cette dernière phase, le rôle de la CLE reste prépondérant pour diverses raisons : coordination des avis des différents organismes sur le SAGE, recherche d'une future structure porteuse, mise en œuvre de certaines actions du SAGE,...L'Agglo reste la structure porteuse du SAGE jusqu'en 2008. Une participation

financière des communes au budget de la CLE est donc à envisager au titre de l'année 2008. Aucun des représentants des communes ne s'oppose à la prolongation des conventions.

De nouvelles conventions portant sur le versement d'une participation financière des communes en 2008 seront donc envoyées prochainement aux communes.

A noter : La prochaine réunion du Bureau de la CLE aura lieu fin novembre.